



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

FR

Bruxelles, le 12 septembre 2008  
12996/08 (Presse 253)  
P 112

## **Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne à la suite de l'exécution de trois condamnés à mort au Japon**

L'Union européenne est profondément préoccupée par l'annonce, par les autorités japonaises, de la pendaison de trois condamnés à mort, M. Yoshiyuki Mantani, âgé de 68 ans, M. Mineteru Yamamoto, 68 ans, et M. Isamu Hirano, 61 ans.

L'accélération des exécutions au Japon confirme une évolution particulièrement inquiétante, alors que plus de 100 détenus attendent leur exécution dans les couloirs de la mort.

L'Union Européenne réaffirme qu'elle est opposée de longue date à l'application de la peine de mort, quelles que soient les circonstances, et s'efforce d'œuvrer à son abolition partout dans le monde en cherchant à obtenir à l'échelle mondiale un moratoire sur les exécutions, première étape vers la réalisation de cet objectif. L'Union européenne considère que l'abolition de la peine de mort est essentielle à la protection de la dignité humaine et au développement progressif des droits de l'homme. Toute erreur judiciaire dans l'application de la peine de mort entraîne la perte irréparable et irréversible d'une vie humaine. Aucun système judiciaire n'est à l'abri d'erreurs et il n'existe aucune preuve irréfutable établissant que la peine de mort apporte une valeur ajoutée en termes d'effet dissuasif.

# **P R E S S E**

---

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

12996/08 (Presse 253)

1  
FR

C'est pourquoi l'Union européenne invite le Japon à rétablir le moratoire sur les exécutions appliqué avant le 25 décembre 2006 et d'envisager l'abolition de la peine capitale.

A cet égard, l'Union européenne rappelle que le 18 décembre 2007, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution relative à un moratoire sur l'application de la peine de mort, qui demande expressément à tous les Etats qui maintiennent encore la peine capitale d'instituer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort.

La Turquie, la Croatie\* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine\*, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine se rallient à la présente déclaration.

\* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.